

# Saint Denoual



## informations

Mars 2016

Mairie ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12 heures 30 sauf Mercredi. Tél. 02 96 31 50 26 Fax: 02 96 34 09 65  
e-mail: [mairie.stdenoual@wanadoo.fr](mailto:mairie.stdenoual@wanadoo.fr)

Un défibrillateur est installé dans le jeu de boules couvert, en entrant, sur votre droite ; ce lieu est accessible 24/24.

### Correspondants de presse

**OUEST-FRANCE** : Colette Leroux, 02 96 83 79 58  
**LE PETIT BLEU** : Cindy Ghiraud, 06 15 61 22 07  
**Le Télégramme** : Gérard Jegu, 06 19 10 26 24

### ETAT-CIVIL

#### Naissances :

- **MARGELY Ézio**, 11 janvier 2016 fils de Wilfried MARGELY et Mylène MEHEUST, rue des Champagnes;
- **LE MARCHAND Raphaël**, 16 février 2016 fils de Aymeric LE MARCHAND et Aude BOURGOIN, La Touche à Loups;
- **PERRET Sarah**, 18 février 2016 fille de David et Alexandra PERRET, rue des Champagnes.

**Bienvenue aux bébés et Félicitations aux parents**

#### Remerciements :

Odile et Ernest Siméon et la Famille de Jean Pansart vous remercient sincèrement pour toutes les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Jean.

## INFORMATIONS ET COMMUNIQUES

### URBANISME

#### Déclarations Préalables :

- **SIMON Jacques**, création d'une véranda ;
- **PLESTAN Pascal**, Création d'un abri de jardin ;
- **BONENFANT Yannick**, remplacement toiture et création abri de jardin ;
- **CARFANTAN Yves**, pose de panneaux photovoltaïques ;
- **Mairie de Saint Denoual**, Extension du garage communal.

#### Permis de construire :

- **COROUGE Aymeric**, construction d'une maison au lotissement de la Rochette.
- **VANHECKE Thibault et LIEGARD Dorine**, construction d'une maison, rue des Champagnes.

### Information Pôle emploi

Depuis 2012, Pôle emploi a engagé de nombreuses évolutions dans son offre de services pour offrir aux demandeurs d'emploi et aux entreprises une plus grande personnalisation dans leur accompagnement.

#### **Depuis le 25 janvier 2016 :**

- **Pôle emploi a modifié ses modalités d'accueil en agence pour intensifier les contacts personnalisés avec les demandeurs d'emploi.** Les lundis, mardis et mercredis et vendredis après-midi, seront réservés à compter de 12h30, aux services personnalisés **sur rendez-vous** : entretiens avec son conseiller, ateliers accessibles sur inscription, accès via des postes réservés au sein de l'agence aux services web proposés sur **emploi-store.fr**. Les usagers seront accueillis avant 12H30 sur rendez-vous ou sans rendez-vous.
- **le demandeur d'emploi effectuera son inscription et sa demande d'allocation sur le site pole-emploi.fr.** En cas de difficulté, il pourra bénéficier d'une aide en ligne et d'une assistance téléphonique. Il pourra également être aidé en agence par les conseillers, afin de s'inscrire sur les bornes internet que nous mettons à disposition.

Toutes ces évolutions, inscrites dans notre projet stratégique Pôle emploi 2020, visent un seul objectif : **accélérer le retour à l'emploi et augmenter la satisfaction des usagers.**

## Les restos du Cœur

Le centre des restos du Cœur de Matignon terminera sa campagne d'hiver le jeudi 17 Mars.

**La campagne d'été** débutera le 31 Mars.

**La distribution** de l'aide alimentaire , sous conditions de ressources , se fera **le jeudi matin de 9h15 à 11h15 tous les 15 jours : 1ère distribution le 31 Mars** .

Les inscriptions se feront le jeudi 17 Mars de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h ,sur présentation de tout document utile à la constitution du dossier .

Elles se poursuivront tout au long de la campagne pendant les jours de distribution.

## Secours Catholique

Chaque mercredi de 10 à 12h, le secours catholique de la Paroisse de Matignon, ouvre un lieu d'accueil, d'écoute et de partage ouvert à tous à la Maison Paroissiale, 15 rue Narcisse Chambrin à Matignon. [equipe.matignon.220@secours-catholique.org](mailto:equipe.matignon.220@secours-catholique.org)

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 janvier 2016**

**Absent** : D. BALLAN, P. SERADIN excusés

### Subvention partielle École Notre Dame des Champs :

Mme le Maire informe le conseil qu'un acompte concernant la subvention de l'exercice de l'école Notre Dame des Champs a été sollicitée par le Président de l'OGEC pour la somme de 8 000 €. Le conseil accorde à l'unanimité, un acompte de 8 000 € pour la subvention de l'école Notre Dame des Champs.

### Acquisition d'un nouveau camion communal :

M. TRIHAN, indique qu'il a effectué différentes prospections, et propose l'achat d'un camion de marque Peugeot de l'année 2003 et de 84 000 kms, au prix de 9 900€TTC. Il est également proposé au conseil de rallonger le garage pour pouvoir y loger le nouveau camion. Le conseil :

- valide à l'unanimité, l'achat du camion communal
- décide de demander des devis d'assurance chez AXA, et Groupama,
- décide de faire étudier le projet pour l'agrandissement du garage à Mr Renault Julien , maitre d'œuvre à Saint Denoual.

### Adhésion au CNAS :

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité , répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

**Mme le Maire** donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité, de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1<sup>er</sup> janvier 2016** et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, la collectivité **accepte de verser au CNAS** une cotisation de 395,78 €.

**ABSENTS EXCUSÉS** : D. BALLAN (pouvoir à M.Th.SALOU), G. GOUAULT

**Examen des devis pour le marquage de la rue de la mairie** : M. TRIHAN , présente au Conseil deux devis concernant le marquage au sol de la rue de la mairie ; il les a vérifiés et indique qu'ils reprennent bien les différents éléments demandés par le conseil :

- le premier établi par Signaux Girod Nord-Ouest (Avranches) pour un montant de 1 512.91 € TTC
- le second établi par la SARL BSM (Pordic) pour un montant de 1 463.04 € TTC.

Le conseil décide de retenir le devis présenté par la SARL BSM.

**Marquage du parking de la salle polyvalente** : M. TRIHAN , présente au Conseil un devis concernant la signalisation horizontale et verticale du parking de la salle des fêtes.

- Devis de la SARL BSM pour un montant 1 123.20 € TTC.

Le conseil valide le devis présenté par la SARL BSM

**Délibération pour faire appel à ESP Services en cas d'absence du personnel** : Mme le Maire indique au conseil qu'en cas d'arrêt maladie des personnels à la cantine, à la garderie, au ménage, aux espaces verts, nous devons rechercher des personnes remplaçantes et ceci dans un court délai. Elle sollicite l'autorisation du Conseil pour faire appel auprès de l'association ESP Services de LAMBALLE pour une mise à disposition de personnel remplaçant.

Le conseil autorise Mme le Maire à solliciter l'association ESP Services.

**Délibération concernant la modification de compétence Développement Economique** : Mme le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes du Pays de Matignon a eu un contrôle de la cour des comptes qui a constaté que la compétence économique n'incluait pas les aides agricoles et aquacoles que nous accordons aux nouveaux installés. Cette remarque nécessite d'apporter une modification des statuts en précisant : La Communauté peut apporter son aide technique et financière aux porteurs de projets économiques. Le Conseil Communautaire a donné son accord pour cette modification.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la modification des statuts concernant les aides économiques.

**Choix de la Communauté de communes de rattachement dans le cadre des fusions** : Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'est prononcé le 14 Décembre 2015, contre le schéma départemental de coopération intercommunal élaboré par Monsieur le Préfet qui proposait une fusion de la communauté de communes du Pays de Matignon avec la communauté de communes de Plancoët/Plélan, au motif qu'il souhaitait que soit menée une étude de rapprochement avec Dinan communauté.

Le moment est venu pour les communes de se prononcer sur le choix de la communauté de communes qu'elles souhaitent intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Considérant :**

- que le bassin de vie des habitants de St Denoual, commune située à 12kms de Lamballe, (32kms de Dinan) se situe à Lamballe : emploi, collèges, gare, piscine...
- que 48% des actifs de St Denoual travaillent à Lamballe, St Brieuc, Erquy, Pléneuf
- que 24% des actifs de St Denoual travaillent à St Denoual

**le conseil municipal se prononce, par un vote à bulletin secret, pour un rapprochement avec Lamballe communauté : 9 voix pour, 1 voix pour Dinan communauté.**

**Présentation de l'avant-projet détaillé (APD) concernant l'école** : Mme le Maire présente au conseil l'avant-projet détaillé concernant la construction d'une classe maternelle, d'une salle de sieste, de psychomotricité et de sanitaires, en précisant que la commission école s'est déjà réunie plusieurs fois sur le sujet.

Un plan de cette esquisse est remis à chaque conseiller et Madame le Maire commente celui-ci, en indiquant notamment des points particuliers sur la ventilation, le chauffage et la liaison prévue avec les bâtiments existants.

Elle indique que compte tenu de l'avancement du projet il devient nécessaire de valider cette esquisse, de solliciter des subventions et d'aborder le plan de financement sachant que le montant de l'estimation des travaux à ce stade s'élève à un montant de 262 900 € HT.

**Le conseil**

- VALIDE l'avant-projet détaillé.
- AUTORISE Mme le maire à solliciter l'octroi de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter des organismes financiers pour des demandes de prêts.

**Droit de Prémption Urbain :**

Mme le Maire rappelle au conseil le droit de préemption urbain de la commune sur les biens immobiliers à vendre. Le Conseil Municipal, renonce au droit de préemption de la commune sur le terrain constructible des parcelles AB 145 et 144 situé 36 rue de la Côte d'Emeraude .

**Devis du Syndicat Départemental d'Energie (SDE) pour l'entretien de l'éclairage public :**

M. TRIHAN, rappelle au conseil que jusqu'à présent l'entretien des 64 foyers d'éclairage public n'était pas confié au SDE et présente la convention proposée par le syndicat.

Ayant pris connaissance du cahier des charges de maintenance des réseaux d'éclairage public, les membres du Conseil Municipal décident pour répondre aux besoins de la commune et en complément de la compétence « Electricité » déjà transférée, de confier au Syndicat Départemental d'Energie la compétence optionnelle « Maintenance des installations d'éclairage public ».

**Délibération autorisant le maire à signer les marchés :**

Mme le Maire sollicite le Conseil, sur la demande de la Trésorerie de Matignon, de l'autoriser à signer les marchés.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000 € HT.

**Indemnité conseil et de Budget année 2015 :**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'indemnités de conseil et de confection des Budgets formulée par Madame BRAMI, Comptable du Trésor pour un montant de 411.35 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande d'indemnité.

**Présentation du plan de financement pour l'extension de l'école :**

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement du projet d'extension de l'école pour un montant total (hors honoraires d'étude, de maîtrise d'œuvre, de contrôle, de coordination et frais divers) de 288 100 € HT.

Le Conseil Municipal, accepte le plan de financement pour un montant de 288 100 € HT et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions pouvant être octroyées pour ce projet : contrat de territoire, D.E.T.R., Fonds de soutien à l'investissement public local.

**A N N O N C E S   e t   F E S T I V I T E S**

**A louer à St Denoual :** beau T3 meublé  
Tél :06 67 80 04 52

**Assistante maternelle :** Mme Thérèse Durand,  
(axe Lamballe –Plancoët) disponible de suite.  
Tél :02 96 31 59 44

**Secours Catholique**

Nous étions 80 à partager le Bol de Riz, agréable moment de fraternité .Nous vous donnons rendez -vous le 1er avril dans l'après-midi au chapiteau à Saint-Cast pour la préparation du 70ème anniversaire du Secours Catholique.

**Théâtre à Saint-Denoual**

La troupe «le petit théâtre de Bourseul» interprètera : «Sincère à rien» le samedi 2 avril à 20h30 et dimanche 3 avril 14h30.

**Club de Retraités du Frémur**

Une sortie est prévue le vendredi 20 mai : Perros-Guirec, Ploumanac'h (village préféré des français en 2015). Repas à Trégastel. L'après-midi, croisière pour découvrir la Côte de Granite rose et ses rochers majestueux. Inscription pour le 1er avril. 58 € par personne. **Inscriptions auprès d'Alice Moy : 06 60 32 82 06 ou Ernest Siméon : 06 86 24 60 33.**

**Ecole de Musique Intercommunale.**

Représentation le 28 mai à 18h à la salle des Fêtes de Saint-Denoual du concert des tous petits.

**Horaires de la déchetterie**

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le lundi après midi entre le 1er avril et le 30 septembre.

## ➤ Programme d'amélioration de l'habitat

Depuis 2014 et jusqu'à fin 2017, la Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat, un **programme d'aides à l'amélioration des logements privés**

### Bénéficiez d'aides : c'est le moment...

- **Propriétaires du logement que vous occupez :**
  - vous envisagez des **travaux d'économie d'énergie** (chauffage, isolation, menuiseries...) pour réduire les dépenses énergétiques de votre logement ?
  - vous envisagez des **travaux d'adaptation** de votre domicile (salle de bains adaptée, rampe d'accès...) ?
- **Propriétaires d'un logement loué ou destiné à la location :**
  - vous envisagez des travaux de **rénovation énergétique** ?
  - vous envisagez des travaux de **remise en état** du bien ?

Vous pouvez bénéficier (sous certaines conditions) d'un **diagnostic personnalisé** financé par votre Communauté de Communes et **d'aides financières très intéressantes** : subventions de l'ANAH, de votre Communauté de Communes, aide de solidarité écologique...

### Renseignez-vous dès maintenant!

Des aides financières sont actuellement disponibles mais, devant le succès qu'elles rencontrent, toutes les demandes ne pourront peut-être pas être satisfaites : **prenez contact au plus vite** avec

**SOLIHA Côtes d'Armor (ex PACT HD 22)**, qui est l'association mandatée par votre Communauté de Communes pour vous **conseiller** et vous **accompagner** dans votre projet : **permanences** à la Communauté de Communes - rue du Chemin Vert à MATIGNON le **3<sup>e</sup> mardi du mois** de **10h à 12h** (sans rendez-vous)-  
**coordonnées téléphoniques** : **02 96 62 87 36** > travaux de rénovation énergétique **02 96 62 87 34** > travaux d'adaptation

> **Attention ! Vos travaux ne doivent pas être commencés avant que d'en avoir reçu l'accord écrit.**

## SPANC : NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES

Le SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Matignon a lancé depuis 2012, des programmes de réhabilitation dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur l'ensemble du périmètre opérationnel du bassin versant algues vertes de la baie de la Fresnaye. Ces programmes ont pris fin au 31/12/2015 et permettaient aux particuliers éligibles de bénéficier d'une aide financière pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif. Cependant, depuis janvier 2016, un nouveau programme est mis en place à destination des propriétaires dont l'installation d'assainissement est classée « non-conforme » avec un rejet d'eaux usées au milieu naturel.

## **Ce qui change en 2016 :**

- Plus de périmètre « bassin versant », l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Matignon est pris en compte.
- Plus de différenciation entre les types de rejets (seul le rejet des eaux vannes\* était éligible auparavant).
- Simplification des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau, permettant de raccourcir les délais de versement des aides.
- Augmentation du taux de subvention à **60%** (sur un coût plafond étude + travaux de **8500€** TTC). Les particuliers éligibles seront destinataires d'un courrier d'information au cours du premier trimestre 2016 stipulant, notamment, les démarches à entreprendre (si vous ne recevez pas de courrier de notre part alors que vous réunissez les critères d'éligibilités, merci de contacter le SPANC).

### **En résumé sont éligibles :**

-Les installations classées « non-conformes » et présentant un rejet d'eaux ménagères\* **et/ou** d'eaux vannes situées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Matignon.

*\*Eaux vannes : eaux issues des wc*

*Eaux ménagères : eaux issues de la cuisine, salle de bains, machine à laver*

**Pour plus d'informations prendre contact avec :  
M. Nicolas GAUDIN – 02 96 41 25 10  
Ou rendez-vous sur le site internet de la Communauté de  
Communes [www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr) rubrique SPANC.**

## **➤ JARDINONS AU NATUREL à MATIGNON – du 21 au 26 mars 2016**

Le saviez-vous ? Les collectivités s'engagent dans une démarche sans pesticides.

Lors de la semaine sans pesticides du 21 au 26 mars 2016, la commune de Matignon organise des événements sur ce thème. Les commerçants participants mettront en avant leur gamme de produits répondant à cet objectif.

**Le samedi 26 mars de 10h à 17h**, des conférences et expositions auront lieu à la salle des fêtes de Matignon. Des animations, des points d'information et des stands pour enfants seront proposés, notamment des ateliers "tout public" originaux tels que la réalisation collective d'un mandala végétal, la fabrication d'un grand hôtel à insectes... Vous pourrez aussi découvrir l'univers des oiseaux et des auxiliaires du jardin, comment réussir son compost, discuter avec des jardiniers et des passionnés... Apportez vos branchages à la déchèterie et repartez avec du paillis pour vos fleurs. Les associations des parents d'élèves des écoles de Matignon assureront la restauration du midi et le salon de thé.

Venez nombreux !

**Contact : mairie de matignon - 02 96 41 24 40, [contact@mairie-matignon.fr](mailto:contact@mairie-matignon.fr)**

**Programme disponible sur [www.mairie-matignon.fr](http://www.mairie-matignon.fr) &  
[www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr)**